

Tripartite Sidérurgie LUX 2025

Accord respecté ! De nouvelles perspectives pour l'avenir de la sidérurgie et de ses salariés !

Luxembourg, le 17 janvier 2023 - Comme convenu au sein de l'accord tripartite sidérurgie LUX 2025, le comité de suivi des investissements et des effectifs s'est réuni en réunion tripartite, sous la tutelle des Ministres de l'économie et du travail, afin de présenter l'état actuel après deux années d'application de l'accord tripartite et de s'assurer du respect de l'accord.

Le LCGB, syndicat majoritaire au sein de l'accord Tripartite, constate que l'état d'avancement des différents objectifs visés en termes d'investissements et de réorganisation fournit de nouvelles perspectives d'avenir à la sidérurgie et ses salariés. Concrètement, les trois volets suivants ont été discutés :

Les investissements

ArcelorMittal s'est engagé sur une enveloppe de 165 à 202,5 millions € dont 90 à 95 millions € pour les investissements clés et stratégiques et environ 110 millions € pour l'entretien de l'outil. Un montant minimum garanti de 65 millions € a été convenu sur les investissements stratégiques. Ces investissements sont également conditionnés à une clause de redressement financier en cas de non-respect.

Le LCGB a constaté que ce volet essentiel à la survie de la sidérurgie luxembourgeoise est respecté jusqu'à ce jour. En effet, la direction a présenté un engagement de **110,2 millions € sur l'enveloppe globale prévue**.

Alors plus de 50% de l'enveloppe totale est effectivement engagée et respectée, le LCGB a profité de l'occasion pour souligner différents points de détail importants liés aux projets clés et stratégiques.

Le fait marquant, voir même, la cerise sur le gâteau : la direction annonce et confirme la bonne nouvelle, pour le site de production de Belval, en confirmant, le bon chemin du dossier et donc l'intention d'acquérir un nouveau four électrique pour son aciérie ! De plus, le site de Bissen est voué à devenir le premier site neutre en carbone au sein de la branche du « fil ». Le LCGB salue vivement cette annonce et surtout remercie le rôle pondérant du gouvernement à ce sujet qui est un acteur indispensable pour l'aboutissement du dossier. Ces annonces confirmant clairement la rentabilité et les performances des sites de production luxembourgeois depuis de nombreuses années. Or, le LCGB ne peut se satisfaire d'une annonce d'intention et d'ambition et demande avec insistance des engagements plus clairs pour l'avenir du site de Bissen !

Au vu de la situation économique des sites de production luxembourgeois, le LCGB a réitéré sa demande, datant du précédent accord LUX 2016, qui prévoyait l'achat d'un nouveau train de laminage à palplanche pour le site de Belval. En effet, le Train 2 de Belval est un élément clé des sites de production et afin de préserver sa position de leader sur le marché, cet investissement est devenu indispensable pour le futur.

En complément, le LCGB a demandé des précisions sur l'intention de construire un nouveau siège. A titre de rappel, la direction générale a pris l'engagement de garder le siège au Luxembourg et visait à construire un nouveau bâtiment au Kirchberg. A l'heure actuelle, le LCGB constate favorablement qu'un accord a été convenu avec le gouvernement afin d'honorer l'engagement pris au sein de l'accord, une occupation des lieux est prévue pour 2026 ! C'est un signal important qui confirme l'empreinte de la sidérurgie luxembourgeoise !

Concernant l'atelier de Dommeldange, le LCGB a de nouveau réitéré sa demande de respecter l'accord en ce qui concerne le soutien des différents sites de production en vue de soutenir fortement les activités restantes au sein de l'atelier condition sine qua non de la survie du site.

Les externalisations initialement prévues

Une bonne nouvelle est à noter concernant les projets d'externalisation. Différents projets sont abandonnés ce qui implique la conservation, au sein de l'entreprise, de postes de travail ainsi que l'activité conséquente.

Il est donc important de noter que le sureffectif initialement prévu est revu à la baisse suite à des adaptations des conséquences éventuelles liées à des projets d'investissement et à l'abandon de projets d'externalisation.

Avec ce revirement, le LCGB se voit, une fois de plus conforté dans sa position depuis le début des négociations de l'accord à ce sujet !

L'évolution du sureffectif et des mesures d'accompagnement

A ce jour, le LCGB note que le sureffectif de 536 initialement estimé était trop élevé et a été revu à la baisse face à une réalité de terrain. Sur 400 départs liés à des retraites et préretraites, 204 départs en préretraites ajustements ont eu lieu. Une certaine hâte pour la réduction d'effectifs apparaît clairement, principalement liée à des réorganisations dont la majorité provient de l'administration centrale.

La cellule de reclassement (CDR) 2021 inclut actuellement 59 personnes conséquentes à l'accord LUX 2025, un sureffectif restant de 249 personnes au total est estimé jusqu'à fin 2025.

Il est également à noter qu'un nombre important postes ouverts existent, ce qui confirme que la sidérurgie est victime du phénomène de pénurie de main-d'œuvre auquel le marché de l'emploi est confronté dans le pays.

Par conséquent, le volet formation en vue d'une réorientation doit être absolument intensifié !

En conclusion, une fois de plus le LCGB se félicite de la nécessité des accords tripartites sidérurgie qui non seulement permettent des restructurations sans licenciements, mais qui stimulent également la transformation des usines sidérurgiques luxembourgeoises et garantissent ainsi la pérennisation des emplois.

En conséquence, le LCGB reste d'avis que le Groupe ArcelorMittal doit non seulement se focaliser sur l'obtention d'aides d'Etat, mais doit également s'investir dans la redistribution de la richesse produite par la sidérurgie luxembourgeoise, en reconnaissant, à sa plus juste valeur, les compétences et l'engagement des salariés, qui permet d'atteindre ses performances !

Contact : **Robert FORNIERI, Secrétaire général adjoint**
Tél. : +352 49 94 24-321
GSM : +352 691 733 036
E-mail : rforneri@lcgb.lu